



Rupture contrat intérim pas signé

Par **joymel**, le **09/04/2016** à **13:46**

Bonjour à vous,

J'ai débuté une mission d'intérim le mardi 5 avril, et le vendredi 8 avril j'ai décidé d'arrêter principalement parce que j'ai été appelé pour un autre travail que me correspondait plus, et de mardi à vendredi l'agence d'intérim ne m'a pas fait parvenir mon contrat de mission, en l'occurrence je ne l'ai pas signé et donc quand j'ai prévenu l'entreprise et la boîte d'intérim de mon intention d'arrêter ma mission pour la raison que je vous ai donné plus haut pour l'entreprise et et l'agence d'intérim, j'ai démissionner car même sans contrat de signé je suis quand même sous contrat avec l'entreprise qu'en est il? est-ce vraiment considéré comme une démission ou non?

Par **morobar**, le **09/04/2016** à **15:28**

Bonjour,

Oui

Vous le dites vous -même.

Par **joymel**, le **09/04/2016** à **15:52**

D'accord très bien je vous remercie au final un contrat de travail est inutile si je comprend bien ?

Par **morobar**, le **09/04/2016** à **16:01**

Vous ne comprenez pas bien.

Ce n'est pas parce que vous grillez les feu rouges qu'ils ne servent à rien.

Par **joymel**, le **09/04/2016** à **16:04**

Ben si vous pouviez être plus clair parce que déjà que je ne comprend pas le fait que sans signature de contrat de travail partir est considéré comme une démission. Ce n'est pas de la mauvaise foi mais on m'a toujours dit que sans contrat signé on n'étais pas considéré comme employé donc la dans mon cas intérimaire au yeux de la loi du travail je parle sinon je fait du black

Par **morobar**, le **09/04/2016** à **18:03**

Ce n'est pas exact c'est tout.

La grande majorité des contrats est formée sans écrit.

En matière de contrat de travail sans écrit=CDI

Donc vous avez démissionné d'un CDI.

Car effectivement un contrat précaire (CDD, intérim..) doit être écrit sinon c'est un CDI.

Par **joymel**, le **09/04/2016** à **18:25**

mais le contrat de travail me devait être envoyé deux jours après le début de ma mission la je l'ai reçu 4 jours après et la mission devait aller jusqu'à le 15 avril donc un contrat sans écrit considéré comme un CDI?

Par **morobar**, le **10/04/2016** à **06:38**

Bonjour,

Vous pouvez poser les mêmes questions un peu partout sur le net, vous aurez les mêmes réponses.

Par **joymel**, le **10/04/2016** à **13:17**

non justement

Par **morobar**, le **10/04/2016** à **14:38**

Hé pourtant si.

J'interviens sur plusieurs forums et c'es pour cela que j'ai repéré la dualité de vos interrogations.

En outre je ne vois pas trop le but recherché, ce qui ne permet pas l'analyse exacte de la situation.

Par **joymel**, le **10/04/2016** à **15:06**

Je veut comprendre car on va me demander de signer un papier disant que j'ai démissionner j'aimerais premièrement comprendre la situation dans laquelle je suis , honnêtement les primes précarité je m'en fiche ce que je veux c'est comprendre la situation dans laquelle je suis et surtout je ne veux pas signer un papier alors que je ne comprend pas vous comprenez?

Maintenant je vous dit non parce que justement j'ai expliqué la situation sur un autre forum, et j'ai aussi du la saouler pour être sur de bien comprendre ce qu'elle ma disait, donc du coup elle me posait des questions pour à mon avis être bien sûr de pouvoir m'aider et elle m'a encore répondu ce matin en me disant bien que ce n'était pas une démission par exemple donc j'entend bien ce que vous me dites quand au fait que je n'ai pas signé de contrat donc c'est comme si j'étais en CDI donc que c'est considéré comme une démission, ça je l'entend bien mais quand je vous dit qu'on me dit pas la même chose partout après je ne peut pas me permettre de penser que l'un ou l'autre ment quand on prend le temps de me répondre et que l'on me répond quand même des messages plutôt conséquent.

Donc je vous remercie encore du temps que vous avez pris pour me répondre et de me faire comprendre
Cordialement,